

Règlement intérieur

DE LA GAMING HOUSE



Le Règlement Intérieur est mis à disposition dans la Gaming House et sur le site internet de La Source. Vous vous engagez à respecter les règles édictées par ce dernier.

AU SEIN DE LA GAMING HOUSE

ART. 1 - Vous avez l'autorisation de fumer à la fenêtre mais il est strictement interdit de jeter quoique ce soit à l'extérieur.

ART. 2 - Toute détérioration du matériel mis à votre disposition sera ajouté et débité sur le chèque de caution.

ART. 3 - Il est formellement interdit de sortir par les fenêtres et d'accéder au toit.

ART. 4 - Vous avez accès à l'appartement et aux sanitaires grâce à une carte magnétique. Il est formellement interdit de remettre la carte à toute personne étrangère à la Gaming House.

ART. 5 - Vous êtes responsables de la propreté de l'appartement et du linge mis à disposition.

ART. 6 - Tous les repas effectués au sein de la Gaming House sont préparés dans la cuisine et pris sur les tables prévues à cet effet. Il est formellement interdit de manger dans les chambres.

ART. 7 - Il est formellement interdit d'inviter une personne externe dans la Gaming House sans que La Source ne soit au courant.

ART. 8 - Tout matériel doit être utilisé à son usage prédéfini.

ART. 9 - Les animaux sont autorisés mais vous en êtes totalement responsables.



REGLES DE VIE

ART. 10 - Nous pouvons nous assurer à tout moment de l'état de l'appartement.

ART. 11 - A partir de 22h, vous devez faire attention au bruit et être discrets.

ART. 12 - Vous vous engagez à ne pas vous balader dans les autres étages de l'immeuble pendant la nuit.

ART. 13 - Lors de la fermeture du centre, seules la buanderie et les zones sanitaires sont encore accessibles.

ENTRETIEN

ART. 14 - Vous êtes responsables de la propreté de l'appartement et du matériel mis à disposition.

ART. 15 - La vaisselle utilisée doit être lavée à la main puis rangée à sa place. Le plan de travail et la table à manger doivent rester propres.

SECURITE

ART. 16 - Pour des raisons de sécurité, nous vous mettons à disposition sur les clés le numéro de téléphone du responsable en cas de besoin.

ART. 17 - En cas d'accident ou de blessure grave, une urgence médicale ou un décès au sein de la Gaming House, vous vous engagez à appuyer immédiatement sur le bouton SOS de l'une des télécommandes d'alarme. La centrale de gestion prendra alors le contrôle et informera La Source du problème existant.

ART. 18 - En cas de crise cardiaque sur l'un des individus, vous vous engagez à utiliser le défibrillateur connecté se trouvant dans le launcher. Ce dernier ne demande pas de formation.

ART. 19 - Vous vous engagez à informer immédiatement La Source de tous risques sanitaires présentés par tout occupant de la Gaming House, en particulier ceux de nature à mettre en péril la santé des occupants.

ART. 20 - Si vous souhaitez sortir dehors la nuit, vous vous engagez à bien refermer la porte du hall de l'immeuble.

ART. 21 - Afin de vous protéger, vous devez impérativement activer l'alarme de la salle principale après 1h du matin, lors de la fermeture du centre.



REGLES D'UTILISATION DE LA CUISINE

ART. 22 - L'utilisation de la cuisine devra se faire dans le respect des règles d'hygiène, notamment en ce qui concerne la conservation des aliments. La Source se réserve le droit de jeter pour des raisons d'hygiène.

REGLES DU MATERIEL INFORMATIQUE

ART. 23 - Tout utilisateur faisant usage de l'accès à Internet dans la Gaming House s'engage à ne pas l'utiliser à des fins de reproduction, représentation, mise à disposition ou communication d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, ni à des fins d'accès à des contenus illicites.

ART. 24 - Les PC mis à disposition devront être utilisés raisonnablement et conformément aux règles de sécurité en vigueur, en particulier contre le piratage informatique et son recel.

ART. 25 - Tout démontage du matériel est interdit.

CONDITIONS SANITAIRES EN RAISON DU COVID-19

ART. 26 - Vous vous engagez à porter le masque la journée lorsque vous sortez de la Gaming House pour aller dans le launcher ou dans les espaces sanitaires.

ART. 27 - Nous vous conseillons d'aérer régulièrement l'appartement et d'éviter toute exposition inutile.

ART. 28 - Veillez à vous laver régulièrement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique.

ART. 29 - Vous avez pour obligation d'avoir effectué un test anti-covid avant votre arrivée et de nous avoir transmis les résultats. Toute personne positive ne pourra pas se rendre à la Gaming House.



NUMEROS D'URGENCE

- SAMU : 15
- POLICE SECOURS : 17
- POMPIERS : 18
- GENERAL : 112

*Nous pouvons annuler la réservation sans aucun remboursement possible en cas de problème.
Un état des lieux sera effectué avant et après votre visite.*

Vous devez impérativement imprimer ce règlement, le signer et le rendre en main propre au responsable le jour de l'arrivée à la Gaming House.

Signature du locataire
responsable avec mention
"Lu et approuvé"

*En signant ce document, vous vous engagez à respecter les règles édictées par ce dernier.
Vous êtes aussi conscient des conditions générales de vente, des conditions générales d'utilisation et du règlement intérieur général de La Source.*